

Zeitschrift:	Générations
Herausgeber:	Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band:	- (2016)
Heft:	82
Artikel:	Faut-il bannir la sonnerie nocturne des cloches?
Autor:	M.B. / Abgottspom, Valentin / Amherdt, François-Xavier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-830657

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il bannir la sonnerie nocturne des cloches ?

A Wädenswil (ZH), les cloches de l'église catholique ne sonnent plus les quarts d'heure, la nuit, depuis le 1^{er} juillet, sur demande des voisins incommodés. Ainsi en a décidé le tribunal. Faut-il empêcher les cloches de sonner entre 22 heures et 7 heures ?

«Etre réveillé ainsi perturbe le sommeil, ce qui est nocif pour la santé»

VALENTIN ABG-OTSPON,
VICE-PRÉSIDENT DE L'ASLP (ASSOCIATION SUISSE DES LIBRES PENSEURS)



«Nos traditions nous aident à nous orienter»

ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT,
PROFESSEUR DE THÉOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG



Que pensez-vous des voisins de l'église de Wädenswil qui ont saisi le tribunal, car ces sonneries cassaient leur rythme de sommeil jusqu'à devenir préjudiciable pour leur santé ?

Des études scientifiques ont prouvé qu'être réveillé ainsi peut altérer le sommeil, ce qui est nocif pour la santé. C'est plus qu'un avis, c'est un fait établi.

Vous n'êtes donc pas favorable à la sonnerie nocturne des cloches ?

Je ne vois pas pourquoi l'Eglise a un privilège que les autres n'ont pas. Si un musulman ou qui que soit d'autre faisait le même bruit, cela ferait scandale !

Pour vous, cette tradition séculaire est-elle encore compatible avec notre rythme de vie actuel ?

Autrefois, elle apportait un rythme à la vie et donnait le temps. Mais, aujourd'hui, elle n'a plus de raison d'exister. La nuit doit être aussi tranquille et paisible que possible.

Les cloches qui sonnent les heures et les quarts d'heure représentent un service laïc. Ce service a-t-il encore sa raison d'être à l'époque des iPhone et des Swatch ?

Non. Presque tout le monde a une montre au poignet ou dans son smartphone. Si quelqu'un veut cette sonnerie la nuit, il peut installer une application sur son téléphone.

Pensez-vous qu'il faudrait réglementer les sonneries ?

Oui. Les règlements et les articles de lois qui gèrent le bruit doivent aussi être appliqués, dans ce cas. Toutes les émissions de bruit doivent être traitées de la même façon.

Que pensez-vous des voisins de l'église de Wädenswil qui ont saisi le tribunal, car ces sonneries cassaient leur rythme de sommeil jusqu'à devenir préjudiciable pour leur santé ?

Ce sont des revendications à prendre en compte: on pourrait réduire, la nuit, aux sonneries des heures et abandonner les quarts d'heure.

Vous êtes donc favorable, malgré tout, à la sonnerie nocturne des cloches ?

Plutôt favorable. C'est un marqueur social du temps, qui souligne la place toujours pertinente des Eglises reconnues de droit public au sein de notre société.

Pour vous, cette tradition séculaire est-elle encore compatible avec notre rythme de vie actuel ?

De toutes parts, des voix s'élèvent pour dire l'importance que nous nous donnions des repères. Ne nous privons pas de nos traditions: elles nous aident à nous orienter.

Les cloches qui sonnent les heures et les quarts d'heure représentent un service laïc. Ce service a-t-il encore sa raison d'être à l'époque des iPhone et des Swatch ?

Certes, les cloches servent avant tout à appeler les fidèles à l'église, mais, en tant qu'édifices faisant partie de notre patrimoine, les églises rappellent de manière communautaire que le temps est un don (de Dieu) et que nous avons à l'exploiter au mieux pour le bien commun.

Pensez-vous qu'il faudrait réglementer les sonneries ?

Des réglementations communales existent et peuvent être modifiées.

M. B.